

# Ville de Coaticook

## grille des usages principaux et des normes

	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones						
				C-416	I-417	RA-418	RA-419	RA-420	RA-421	
USAGES	HABITATION	classe A - unifamiliale				•	•	•	•	•
		classe B - bifamiliale				•				
		classe C - trifamiliale								
		classe D - multi. (moins de 10 log.)								
		classe E - multi. (10 log. et plus)								
		classe F - communautaire								
		classe G - mobile	art. 21.3							
	COMMERCE	classe A-1 spectacles, culture							• [2]	
		classe A-2 bars								
		classe A-3 clubs sociaux							•	
		classe A-4 récréation intérieure								
		classe A-5 récré. ext. intensive	art. 22.4							
		classe A-6 récré. ext. extensive								
		classe A-7 récré. ressource								
		classe A-8 arcades								
		classe A-9 caractère érotique								
		classe B-1 bureaux								
		classe B-2 services								
		classe B-3 vente au détail							• [3]	
		classe C-1 hébergement								
		classe C-2 gîte du passant								
		classe C-3 restauration								
		classe C-4 casse-croûte								
		classe D-1 poste d'essence				•	•			
		classe D-2 station service	art. 22.3.2			•	•			
classe D-3 lave-autos					•	•				
classe D-4 vente de véhicules		art. 22.3.1			•	•				
classe D-5 pièces et acces.					•	•				
classe D-6 entretien		art. 22.3.2, 22.3.3			•	•				
classe E-1 const., terrassement					•	•				
classe E-2 vente en gros, transport				• [1]	•					
classe E-3 para-agricole				•	•					
classe E-4 autres usages comm.				•	•					
classe E-5 mini-entrepasage				•	•					
INDUSTRIE	classe A	art. 23.2			•					
	classe B	art. 23.2			•					
	classe C	art. 23.2								
	classe D extraction	art. 23.3								
	classe E récupération, recy.	art. 19.6, 23.4			• [4]					
	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	classe A-1 services gouv.								
classe A-2 santé, éducation										
classe A-3 centres d'accueil										
classe A-4 services culturels										
classe A-5 sécurité, voirie						•				
classe A-6 lieux de culte										
classe B parcs, terrains de jeux							•	•	•	
classe C équip. publics		art. 8.1.3					•			
classe D infras. publiques				•	•	•	•	•		
AGRICOLE	classe A agriculture, forêt									
	classe B établissements d'élevage									
	classe C activités complé.									
	classe D formation agricole									
	classe E animaux domestiques	art. 24.4								
NOR- MES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	isolée			•	•	•	•	•	•
		jumelée						•	•	•
		en rangée							•	•
Notes particulières										
[1] limité aux établissements d'entrepasage										
[2] limité aux salles de réunion et aux salles de réception										
[3] limité aux services de garderie										
[4] à l'exclusion des cimetières d'automobiles ou d'autres véhicules; des activités de traitement et valorisation des boues, fumiers, lisiers et autres matières de même nature; des activités d'élimination des déchets, des matières résiduelles et autres matières de même nature.										
De plus, les activités autorisées doivent respecter les conditions suivantes :										
a) Toutes les opérations (ex. déchargement, tri, transbordement, traitement, etc.) doivent se faire à l'intérieur d'un bâtiment fermé.										
b) Tout entrepasage doit se faire soit dans un bâtiment fermé, soit dans des conteneurs conçus pour ces fins.										

# Ville de Coaticook

## grille des usages principaux et des normes

		Article de zonage	Zones							
			C-416	I-417	RA-418	RA-419	RA-420	RA-421		
<b>NORMES (suite)</b>	<b>IMPLANTATION</b>	marge de recul avant min. (m)	10	10	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	
		marge de recul latérale min. (m)	3	4,5	2	2	2	2	2	
		somme des marges de recul latérales min. (m)	7	9	6	6	2	6	2	4
		marge de recul arrière min. (m)	3	3	3	3	3	3	3	3
	<b>BÂTIMENT</b>	hauteur maximale (étage)	2	—	2	2	2	2	2	2
		hauteur maximale (m)	—	—	9	9	9	9	9	9
		façade minimale (m)	7,3	—	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3
		profondeur minimale (m)	6,7	—	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7
		superficie min. au sol (m ca)	55	—	55	55	55	55	55	55
	<b>RAPPORTS</b>	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)	30	—	30	30	30	30	30	30
		espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)	10	—	10	10	10	10	10	10
	<b>AUTRES NORMES</b>	puits municipal	chap.18							
		zones à risque d'inondation	art. 19.2	•						
		zones de glissement de terrain	art. 19.3							
		lieu d'enfouissement sanitaire	art. 19.4							
		ancien dépotoir	art. 19.5							
		terrain contaminé	art. 19.9							
		protection du patrimoine	chap.20							
		bande tampon	art. 23.2		•					
<b>DIVERS</b>	<b>AMENDEMENT</b>	<i>ajout mini-entrepotage, règl. 6-1(2002)-1, 2003-06-18</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>						
		<i>porter à 4 m la somme des marges latérales, règl. 6-1(2002)-1, 2003-06-18</i>							<input checked="" type="checkbox"/>	
		<i>règl. 6-1-24, 2010-01-20</i>		X						
	notes particulières									